

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 13
SECRET/21/Add.6
7 octobre 1955

PARTIES CONTRACTANTES

LISTE XXXII - AUTRICHE

Résultats des négociations au titre de l'article XXVIII

1. Les résultats des négociations bilatérales engagées par l'Autriche et qui étaient terminées le 30 septembre 1955 - date d'expiration du délai fixé dans la Déclaration sur le maintien en vigueur des Listes - ont été communiqués aux parties contractantes ou sont indiqués en annexe au présent document, ainsi qu'il suit:

Communication précédente

Autriche - Finlande
(SECRET/21/Add.4)

Autriche - Inde
(SECRET/21/Add.5)

Communication ci-jointe

Autriche - Allemagne	Autriche - France
" - Benelux	" - Norvège
" - Canada	" - Royaume-Uni
" - Chili	" - Suède
" - Danemark	" - Tchécoslovaquie
" - Etats-Unis	" - Turquie

2. Le Gouvernement autrichien a été autorisé par le Comité d'intersession (L/415) à poursuivre, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article XXVIII (révisé), les négociations qu'il n'avait pas menées à chef au 30 septembre. Les résultats de ces négociations seront communiqués aux parties contractantes, en même temps que le rapport final de l'Autriche, lorsque toutes les négociations auront pris fin.